

Refus visa, référé de suspension

Par Leilakaaa, le 03/10/2017 à 12:08

Bonjour,

Algérienne souhaitant faire ses études en France, le mois de juillet je dépose une demande de visa étude qui m'est refusé un mois plus tard je saisi tout de suite la commission de Nantes mais voilà un mois toujours rien entre temps j'ai contacte une avocate via les conseil de la comate, elle a déposé un référé de suspension qui a été accepté et une audience programmé deux semaine plus tard 10/10/2.17. L'avocate me dit que le ministère peut se rétracter avant l'audience est ce vrai ? Sachant que le début des cours été la 4 sept le juge peut il statuer rapidement en vu de l'urgence ? À quoi dois je m'attendre suite à cette audience ?

Par Visiteur, le 03/10/2017 à 20:10

Bonsoir,

Avec quel visa êtes vous venue en France?

Par Leilakaaa, le 03/10/2017 à 20:11

Je ne suis pas encore en France, je suis monter pour m'inscrire avec un visa c pour ne pas perdre ma place et la j'attends le référé de suspension audience fixée le 10/10/2017